

L'évolution des services juridiques en France

Edouard DE LAMAZE
Avocat au Barreau de Paris
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre
Membre de la Commission des
Comptes des Services (*)

Les activités juridiques appartiennent à un secteur composé pour l'essentiel de petites structures. Il n'existe pratiquement pas d'entreprises non libérales (1) et les entreprises individuelles représentent 75 % du total.

Les avocats (2) génèrent un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur juridique, composé pour le reste notamment des notaires et des huissiers.

En effet, les avocats ont diversifié leurs activités grâce au conseil aux entreprises notamment dans les domaines de droit fiscal, de droit social et de droit des sociétés et ce, depuis 1992, date à laquelle a été intégré le conseil juridique dans la nouvelle profession d'avocat.

En 2004, on dénombrait 41.517 entreprises libérales d'activité juridique occupant 152.000 personnes (dont 109.000 salariés) et réalisant un chiffre d'affaires de 13.762 millions d'euros, pour une valeur ajoutée de 9.963 millions d'euros (3).

Depuis 2003, les activités juridiques progressent très favorablement. De 2002 à 2006, l'activité en volume a progressé de 15,6 % (4). En valeur, l'évolution est de 18,4 % (5), ce qui traduit une très faible évolution des prix sur la période. À noter toutefois que cette croissance est tirée par l'activité des notaires, favorisée par la bonne santé de l'immobilier, et dont le chiffre d'affaires représente environ un tiers de la branche (6).

Enfin, la clientèle du secteur juridique, de la comptabilité et du conseil en gestion est composée à 87,9 % d'entreprises, 2,4 % d'administrations et de 9,7 % de particuliers. Partant de là, et dès lors que la clientèle administrative et celle composée de particuliers est extrêmement réduite pour le secteur de la comptabilité et du conseil de gestion, il est possible d'estimer que la clientèle de services

juridiques est composée à hauteur de 25 % de particuliers et d'administrations.

Sur ce point, les dépenses des ménages en services juridiques restent encore limitées (0,7 % de leurs dépenses totales de consommation en 2005) bien qu'en progression sensible (4,7 % par an en moyenne de 1990 à 2005) avec une augmentation des prix des services juridiques aux ménages d'environ 1,3 % par an (7).

Cette faible progression des services juridiques aux particuliers est en contradiction avec l'augmentation constatée par ailleurs pour ce qui concerne les services en général aux particuliers, notamment par suite de la mise en œuvre des lois dites « Borloo ».

Une offre de la profession plus organisée dans ce cadre devrait permettre de développer un meilleur service juridique aux particuliers tout en maintenant une position concurrentielle face aux services juridiques aux entreprises.

(*) Créée par le décret n° 87-989 du 9 décembre 1987 modifié et relevant du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales.

(1) Qu'il s'agisse des activités réglementées ou bien d'autres activités retenues pour définir le champ de l'activité libérale, les entreprises libérales sont les entreprises quelle que soit leur taille, qui ne sont pas contrôlées à plus de 50 % soit par un groupe français employant plus de 250 salariés en France, soit par un groupe étranger. Dans le secteur juridique, 99,9 % des entreprises sont des entreprises libérales.

(2) Auxquels l'Insee rattache les conseils en propriété industrielle.

(3) Source : Les services en France (Insee - Références, éd. 2006).

(4) Taux de croissance de la production en volume : 2001 : 4,0 % ; 2002 : 1,8 % ; 2003 : 4,8 % ; 2004 : 5,4 % ; 2005 : 4,7 %.

(5) Le niveau de la production est en effet passé de 12.847 millions d'euros en 2000 à 17.255 en 2005.

(6) Source : Les services en 2005 (Insee - Comptes nationaux, éd. 2006).

(7) Source : Les services en France (Insee - Références, éd. 2006).